



*INTERNAT DE L'ATHENEE ROYAL DE ROCHEFORT-JEMELLE
RUE JACQUET, 102 - 5580 ROCHEFORT
GSM : 0495 38 11 55 - Tel : 084/ 34 09 10
internat.arrj@gmail.com*

Chers parents,

Nous tenons à vous remercier d'avoir choisi de faire participer votre enfant au projet "École & Cyclisme" que nous menons avec succès depuis plusieurs années. L'objectif de ce projet est de fournir à votre enfant un encadrement technique afin de favoriser son développement dans ce loisir, qu'il soit débutant ou confirmé.

Il est important de souligner que notre établissement n'est en aucun cas une option TTR cyclisme.

Notre priorité absolue reste d'aider votre enfant à atteindre la réussite scolaire, cette dernière reste la priorité par rapport au plan d'entraînement collectif.

Le projet "École et Cyclisme" est largement financé par l' AR Rochefort-Jemelle. Sur ce, nous accordons la priorité aux élèves de notre établissement pour adhérer à ce projet.

Les points suivants viennent compléter les règles de vie de l'internat que vous avez déjà pris connaissance lors de l'inscription de votre enfant et auxquelles il doit se conformer, comme tous les autres élèves internes.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

ROI qui s'applique aux élèves inscrits dans le projet "Ecole & cyclisme" : Année rentrée scolaire 2023-2024

ETUDE

-Tu n'es pas autorisé à sortir de l'école, l'après-midi lors de la dernière heure de cours pour t'entraîner. Tu en profiteras pour prendre de l'avance dans tes cours.

-L'étude est obligatoire et se tient après le repas du soir dans la chambre de l'élève, l'éducateur en détermine la durée en fonction du travail à effectuer.

L'éducateur vient prendre connaissance des informations indiquées au journal de classe et s'assure en fin d'étude que les tâches demandées sont réalisées.

Le silence est impératif pour le respect d'autrui, pas de douche, ni de musique, smartphone sur silence (l'éducateur se donne le droit de le confisquer si besoin).

- Pour les élèves en difficultés, des remédiations sont organisées :
les lundis en langues : en fonction du nombre d'élèves celles-ci se déroulent entre 17h15 et 18h15 ; les mardis avec l'ASBL Educ en +.

Durant les séances de révision obligatoire et en période d'examens, les entraînements sont diminués.

Avec l'accord de l'éducateur, l'élève peut néanmoins réaliser une séance de rouleau ou une sortie dans le domaine pour prendre l'air ou une sortie jusqu'au vélodrome.

Pendant l'année, si les résultats scolaires ne sont pas satisfaisants, l'élève ira en étude avec les autres élèves de 17h00 à 18h00 sous surveillance dans la salle du bas prévue à cet effet.

CHAMBRE

L'état de ta chambre doit être irréprochable. Celle-ci doit être en ordre, rangée, lit refait chaque jour (Voir règles de vie de l'internat).

Tu disposes d'un séchoir collectif à ton étage pour tes affaires de sport afin qu'elles ne restent pas au sol dans ta chambre.

Quand les garages seront opérationnels, tout le matériel nécessaire à la pratique de ton sport devra se trouver dans le garage cadenassé (sécurisé).

Petit rappel : à 21h50 tu dois être dans ta chambre, seul et dans le calme. Ta lumière éteinte à 22h00. Après cette heure, l'utilisation du gsm et ou des pc est proscrite.

RANGEMENT VELO

Votre chambre n'est pas un "atelier de réparation".

L'utilisation de produits toxiques ainsi que le nettoyage de certaines pièces de vos vélos sont interdits dans votre chambre sous peine de sanction.

Le local "R3" est utilisé pour l'instant pour ranger les vélos et stoker les outils, ce local sert aussi de lieux de réparation, il est prévu dans un avenir proche d'aménager les 3 garages dans le but de remplacer le local "R3".

Vous serez entièrement responsable de sa bonne tenue et de la sécurité mise en place.

Dès que les garages et l'atelier seront opérationnels, aucun vélo ne peut se retrouver à l'intérieur de l'internat.

HORAIRE DES DOUCHES

Le matin : à partir de 6h40

Le soir : jusque 21h30

LES SORTIES VELO

Lundi

En l'absence d'un encadrant, les lundis sont dédiés à l'étude scolaire prioritairement.

Les sorties en groupe avec l'un des encadrants sont planifiées exclusivement les mardis, mercredis et jeudis. Il est obligatoire de participer à ces sorties en groupe avec l'entraîneur.

Mardi, mercredi, jeudi

Chaque dernier mercredi du mois sera consacré aux activités prévues par l'internat.

Quand l'entraîneur n'est pas là, c'est l'éducateur présent qui décide d'autoriser ou non les sorties sur un des parcours préalablement programmés et numérotés.

Pour des raisons de sécurité, quelque soit la raison, *aucun élève n'est autorisé à partir seul pour aller rouler sous peine d'en être privé à ce jour-la.*

Chaque parcours devra être accompagné d'un tableau reprenant la liste des élèves participant avec les numéros de GSM de 2 personnes joignables par téléphone à tout moment.

Ce parcours figurera dans une farde accessible à l'administrateur et aux éducateurs.

- Tu dois être de retour et présent au réfectoire pour le souper à 18h30.
- Tu t'es inscrit pour une année scolaire dans le projet " école et cyclisme". Tu te dois de participer à toutes les activités prévues par les encadrants. Dans le cas contraire, un justificatif des parents est nécessaire.

Des absences injustifiées aux activités risquent d'entraîner un retrait de ce projet.

En cas d'arrêt pendant l'année scolaire, la décision doit être motivée par une concertation entre les parents, l'élève et l'administrateur.

Lorsque l'entraîneur est présent :

Tu es tenu de participer à la sortie prévue par l'entraîneur, qu'il s'agisse de la route, de la piste, du VTT ou de toute autre sortie en lien avec le projet. Aucune considération ne sera accordée aux éventuels plans d'entraînement individuels.

Assure-toi de prévoir le matériel nécessaire, que ce soit un vélo de route, un VTT, ou autre.

N'oubliez pas de respecter l'environnement ! Veillez à ne pas jeter de déchets tels que des papiers de barres de céréales ou des gourdes sur le sol ou dans la nature.

Repas

Nos repas sont équilibrés au quotidien. Lors des jours où les frites sont prévues, il sera possible de les remplacer par des pâtes. De plus, un buffet de crudités est mis à votre disposition.

SECURITE

Pour garantir votre sécurité ainsi que celle des autres, il est obligatoire de transporter une trousse de secours attachée sous la selle de votre vélo. De plus, durant la période hivernale de novembre à mars, il est impératif d'avoir une lampe avant et arrière fonctionnelle.

En tant que groupe, il est essentiel de ne pas laisser un débutant rouler seul. Veillez à rester ensemble et à vous soutenir mutuellement.

Assurez-vous que vos vélos de route et/ou VTT sont en bon état pour pouvoir rouler sur la route ou dans le domaine.

Il est nécessaire de présenter une preuve d'attestation d'assurance contre le vol de vélo à l'administrateur dès la rentrée scolaire. Sans cette attestation, il ne sera pas possible de participer aux sorties avec les autres.

MATERIEL

Tu dois avoir ton matériel :

- vélo de route et/ou de vtt en ordre pour rouler sur la rue ou dans le domaine.
- le nécessaire en cas de crevaison (kit de réparation des crevaisons, rustines, pompe à air,...)
- un casque
- en période hivernale : gilet ou tenue fluorescente, petites lampes, gants, tour de cou,...

Des armoires sont mises à disposition pour chacun dans le local du rez-de-chaussée pour y ranger vos chaussures, casques, matériel de réparation... Votre matériel doit rester en bas et non plus dans votre chambre.

SANCTIONS

Si tu as une retenue le mercredi après-midi, tu effectues celle-ci à l'école et tu ne participeras pas à l'entraînement avec le groupe.

COMPETITIONS

Pour toute absence concernant une compétition, ou pour toute participation à une compétition le mercredi après-midi : la marche à suivre au préalable est la suivante :

Au minimum dix jours avant la compétition : demande d'autorisation à envoyer par mail à Mr Lupcin (direction.arrj@gmail.com) et à monsieur Mr Waxweiler (internat.arrj@gmail.com)

Ce mail contiendra la preuve de l'organisation de l'activité, en respect avec la législation en vigueur (absences régulièrement justifiées).

Après l'absence remettre une attestation de présence de l'organisateur de l'activité.

Réception du ROI

"Ecole et cyclisme"

Je soussignée, Prénom..... responsable de l'élève..... inscrit en qualité d'élève faisant partie du groupe des cyclistes de l'internat annexé de l'Athénée Royal Rochefort-Jemelle.

Je reconnais que le vélo de mon enfant est parfaitement en ordre et je reconnais également avoir pris connaissance du ROI pour l'année 2023-2024.

Pour participer au projet école et cyclisme, je m'engage à verser une contribution de 30 € par mois pour couvrir les frais liés de celui-ci.

Cette somme sera utilisée pour rémunérer les entraîneurs, pour l'achat de maillots, pour organiser des éventuelles sorties spéciales, ...

Il est bien entendu que cette somme ne couvre pas l'entièreté des frais liés à ce projet. Les soupers et autres actions (sponsoring, vente de bics, etc...) permettent aussi de diminuer les coûts.

Je ferai en sorte de verser cette somme chaque début de mois sur le compte des œuvres sociales BE10 2500 5143 1004, en indiquant le mois et le nom de mon enfant en communication.

Date et signature